Montdidier, 11 heures 28

Voici les résultats de l'arrondissement de Montdidier :

M. Montaudon, 7.556 voix
M. Cauvin, 6.568 »

Amiens, 11 h. 30.

Trente neuf cantons connus sur quarante-et-un :

M. Montaudon	57.556
M. Cauvin	50.538
M. Véchard	2.980

Ville d'Amiens

Cauvin, républicain,	6.409 voix
Véchard, socialiste,	2.126 »
Montaudon, conserv.	6.447 »

Résultats définitifs

Amiens, minuit 40.

M. Montaudon	60.598 (élu)
M. Cauvin	53.104
M. Véchard	3.054

Il s'agissait de remplacer M. Bouyanger, élu le 19 août par 76,094 voix, contre 41.371, données à M. Bernot, républicain.

Il s'agissait de remplacer M. Deberly, réactionnaire, décédé.

Au scrutin du 4 octobre 1885, la liste réactionnaire venait en tête : la plus favorite de ses huit candidats, M. Ilitz de Bourdon, obtenait 70.514 suffrages, et le moins favorisé, M. Vassel, 64.895.

En tête de la liste républicaine venaient ensuite : MM. Goblet, Jamet et Bernot, le candidat républicain d'Or, avec respectivement, 59.381 59.083 et 57.289 suffrages. Une liste socialiste réunissait 1.209 voix environ.

D'après les résultats que nous venons de de résumer, quatre candidats réactionnaires étaient mis élus au premier tour ; il restait donc quatre sièges à pourvoir, qui, au scrutin de ballottage, échurent à deux républicains, MM. Goblet et Jamet, et deux réactionnaires, MM. d'Estourmel et Deberly. MM. Jamet et Goblet avaient 67,391 et 67,078. Enfin, M. Bernot obtenait, sans être élu, 66.111 voix.

CHARENTE-INFÉRIEURE

La Rochelle, 11 h. 10.

M. Duport, bonap. boul. 39.144 voix.
M. Lemercier, républic. 25.270 »

Il s'agissait de remplacer M. Boulanger, élu le 19 août par 57,756 voix, contre 43,446, données à M. Lalo, républicain.

Il s'agissait de remplacer M. Vast-Vimeux, réactionnaire décédé.

Lors du renouvellement de 1885, les élections de la Charente-Inférieure donnèrent lieu à un scrutin de ballottage. Au premier tour de scrutin, le 4 octobre, M. Vast-Vimeux, qui arrivait le cinquième sur une liste de sept noms, obtenait 56,134 suffrages. M. Lair, qui était candidat, arrivait le quatrième sur la liste républicaine avec 54,558 voix. Un candidat républicain indépendant, M. le comte Duchâtel obtenait 15,901 voix ; enfin sur une liste radicale, s'étaient portés les noms de MM. Achard, Laguerre, réunissait un millier de voix environ.

Au deuxième tour, la concentration s'étant faite entre républicains, deux candidats seulement, parmi lesquels M. Vast-Vimeux, furent élus, par un chiffre de suffrages qui variait entre 62,583 et 62,117 ; ce dernier chiffre représente précisément le nombre de voix réunies sur le nom de M. Vast-Vimeux.

La liste des élus était complétée par MM. le comte Duchâtel et Delmas qui obtenaient 62,036 et 62,033 voix.

ETRANGER

ESPAGNE

LA DYNAMITE

Explosion à Madrid

Madrid, 9 janvier.

Cette nuit, à minuit et quart, une attouche contenant des substances explosibles s'éclate dans le voisinage de l'Opéra. La détonation a été entendue à de grandes distances. Les vitres des maisons voisines ont été brisées.

Il n'y a pas eu de victime.

L'auteur de l'attentat reste inconnu.

ALLEMAGNE

UN ÉVÉNEMENT TRAGIQUE

Ratisbonne, 6 janvier.

Le commandant de gendarmerie Stich, accompagné du gendarme Frügel, se mettait en devoir d'arrêter une bande de malfiteurs qui s'abattait dans une auberge, quand l'un de ces derniers sortit un revolver de sa poche, et d'un coup de feu étendit mort à ses pieds le commandant Stich.

Un combat en règle s'enauivit entre le gendarme et deux des brigands qui, quoique atteints de plusieurs coups de baïonnettes et de plusieurs balles réussirent à s'échapper.

LE RO. HUMBERT A BERLIN

Paris, 6 janvier.

Il est arrivé aujourd'hui au ministère des affaires étrangères une dépêche de l'ambassadeur de France à Rome, affirmant que le voyage du roi d'Italie à Berlin était définitivement résolu.

D'après ce télégramme, le voyage aurait lieu dans le courant du mois d'avril.

Le prince royal et M. Crispi accompagneraient le roi Humbert.

NOUVELLES MILITAIRES

Les Musiques militaires

Un concours pour les emplois de chef et de sous-chef de musique dans les régiments d'infanterie, auquel sont appelés à prendre part les candidats des différentes armes proposés pour ces emplois à l'inspection générale de 1888, sera ouvert à Paris, au mois de mars prochain.

L'unification des soldes

Au ministère de la guerre :

L'unification des soldes des officiers sera commencée le jour du prochain sur les indications que M. de Freycinet a exposées hier à ses collègues du cabinet.

L'unification doit se faire sur la base des soldes les plus élevées. C'est-à-dire qu'à égalité de grade les officiers de tous les armes toucheront une solde égale et fixée au chiffre de l'arme actuellement la plus favorisée.

Le système d'unification adopté par le ministre occasionnera, lorsqu'il sera dans son plein fonctionnement, une dépense totale de trois millions. La réalisation de la mesure a été répartie sur trois années. Pour la première année, le ministre a demandé aux Chambres 1.500.000 francs ; ce crédit sera porté à deux millions et demie la seconde année, c'est-à-dire en 1890, et enfin, pour la troisième année, à trois millions.

Pour la première année, on accordera la moitié de l'augmentation totale aux officiers des grades inférieurs et le cinquième seulement aux officiers des grades supérieurs.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le Service de police

Les grands travaux de l'Exposition étant sur le point d'être achevés, on vient de commencer le service de police spécial qui doit fonctionner pendant toute la durée de l'Exposition.

M. Berger divise l'Exposition en trois périodes ; la *période de maturation et d'installation des produits*, qui ira du 1er février au 4 mai 1887 ; la *période d'exhibition* du 5 mai au 31 octobre, et la *période d'enlèvement*, qui ira du 1er novembre 1889 au 1er janvier 1890.

Le nombre d'agents ne sera évidemment pas le même pendant chacune de ces périodes. Il ira en augmentant à partir du 1er février, atteindra son maximum le jour de l'ouverture, conservera ce chiffre maximum pendant toute la période d'exhibition, et ira en diminuant progressivement jusqu'au 1er janvier 1890.

Voici, à titre de curiosité, le chiffre de la période d'exhibition, 4 officiers, 4 brigadiers, 52 sous brigadiers, 800 hommes. Plus, 2 lieutenants, 4 sous-officiers, 8 brigadiers et 125 hommes de la garde, dont 75 faisant le service de nuit à six heures et 50 de six heures à minuit.

L'éclairage électrique

Le syndicat international pour l'éclairage électrique de l'Exposition de 1889 est composé actuellement de vingt quatre sociétés. L'importance de l'éclairage électrique peut être évaluée à environ 170,000 becs carcel.

Les cartes d'abonnement

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'exposition universelle de 1887, vient d'adresser aux préfets des départements la lettre suivante :

Monsieur le préfet

J'ai l'honneur de vous informer que sur l'avis de la commission de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, j'ai décidé d'accorder à ceux des membres des comités départementaux qui n'ont pas, comme vous, droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, des cartes d'abonnement personnelles, au tarif de 20 francs.

Les personnes qui désireraient profiter de cette faveur devront produire à l'appui de leur demande un certificat annonçant leurs titres à l'obtention de ces cartes. Elles n'auront, pour recevoir cette pièce, qu'à s'adresser au commissariat général (101, rue de Grenelle).

Je vous prie de vouloir bien aviser, dès maintenant, de cette décision les membres du comité départemental dont vous êtes président d'honneur.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre du commerce étude l'industrie, commissaire général.

Pierre LEGRAND.

La fuite d'un agent de change

Onze millions de passif

M. Edmond Moreau, liquidateur, a établi la situation au 17 décembre de la position de M. Bex. L'actif serait, compris le prix de la charge, d'environ 1 millions seulement.

Le passif serait de 11 millions environ.

LE 14 JUILLET

fêté en Angleterre

On mande au *Leeds Mercury* que l'on se propose de fêter à Londres le centenaire de la *prise de la Bastille qui espère que les* chefs du parti radical prêteront leur appui à la célébration de cette fête.

La *Pall Mall Gazette* est d'opinion qu'il y a, dans la Révolution française, des côtés que les Anglais peuvent fêter sans arrière pensée : l'assemblée des Etats-Généraux et la prise de la Bastille. La *Gazette* ajoute : « Le meeting commémoratif de la prise de la Bastille devrait être présidé par M. Morley, et M. Frédéric Harrison devrait prononcer un grand discours. »

Chronique régionale

Mouvement judiciaire. — Sont nommés : Conseiller à la cour de Douai, M. Pellier, procureur de la République, du *Procureur de la République près le tri* bunal de Douai, M. Cado, procureur de la République à Montreuil-sur-Mer.

Procureur de la République à Montreuil-sur-Mer, M. Testart, substitut du procureur de la République à Dunkerque.

Substitut du procureur de la République à Dunkerque, M. Massiet du Biest, substitut à Abbeville.

Substitut du procureur de la République à Abbeville, M. Holtzapffel.

Fausse monnaie. — Il circule actuellement dans le Nord de fausses pièces de 20 fr. à l'effigie de Napoléon III, au millésime de 1845, parfaitement imitées — Ces pièces ont le même poids que les pièces vraies ; elles sont un peu moins épaisses. Le son est à peu près semblable à celui des bonnes pièces ; aussi est il assez difficile de les reconnaître.

Le tirage au sort. — Nous avons donné il y a quelques jours environ les dates du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1888. Voici quelques détails sur une spéciale relatives à l'établissement des tableaux de recensement.

Les engagés volontaires ne peuvent être portés sur les tableaux de recensement qu'autant qu'ils ont été signalés à cet effet par les chefs de corps.

Ce point est très important pour éviter des doubles inscriptions

Pour les fils de petits-fils d'étrangers, devenus Français en vertu, soit de l'article 9 du code civil, soit de la loi du 16 décembre 1874, il y a lieu de mentionner leur situation dans la colonne d'observations et de joindre au tableau de recensement, sur *papiers*, une copie de la déclaration qu'ils ont faite : pour les secondes, un certificat attestant que, pendant l'année qui précède le tirage au sort, ils ont rempli les formalités exigées pour répudier la qualité de Français.

En état actuel de la législation, les individus réintégrés ou naturalisés français ne peuvent être inscrits sur les tableaux de recensement que si ils en ont demandé la suppression. Dans le cas, les conseils assujettis aux seules obligations stipulées dans le décret à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Toutes les réclamations, toutes les demandes d'exemption et de dispense *devront être* adressées conjointes sur les tableaux de recensement, s'il s'agit, en effet, qu'au conseil de révision de statuer.

Les jeunes gens qui auront à invoquer simultanément des droits à la dispense en vertu des articles 17 et 20 de la loi du 27 juillet 1872, devront être appelés à déclarer, *par écrit*, quel est le cas dont ils ont droit de se prévaloir. La même déclaration devra être exigée des jeunes gens appartenant à l'inscription, qui prétendront une demande de dispense à l'un des titres prévus à l'article 17. Les uns et les autres seront prévenus que leur seconde déclaration d'autre d'objet que *pour le* cas où la première serait écartée par le conseil de révision comme n'étant pas fondée en droit.

La loi ne permettant pas d'accorder une seule dispense, ils ne pourront plus, s'ils venaient à perdre le droit à la dispense par eux choisie, invoquer de nouveau le motif pour lequel ils n'auront pas opté. Cette déclaration sera apposée au tableau de recensement, et il en sera fait mention dans le registre matricule.

L'engagement décennal, pour être valable, *doit être souscrit avant le tirage au sort.*

Armée territoriale. — Par décision ministérielle, les officiers de réserve dont les noms suivent, ayant accompli dans l'armée active et de réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été mentionnés dans les règlements territoriaux d'infanterie ci-après désignés, savoir :

2e régiment. — MM. Calelle et Pagnollet, sous-lieutenants de réserve au 60e régiment d'infanterie ; Leroy, sous-lieutenant de réserve au 84e régiment d'infanterie ; Mathaif, sous-lieutenant de réserve au 79e régiment d'infanterie ; Goblin, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie ; Pierre, sous-lieutenant de réserve au 33e régiment d'infanterie ; Cordier, sous-lieutenant de réserve au 110e régiment d'infanterie.

7e rég. — MM. Lambois, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie ; Michaud de Lissacq, sous-lieutenant de réserve au 73e régiment d'infanterie ; Sauvel, sous-lieutenant de réserve au 17e régiment d'infanterie ; Tuert, sous-lieutenant de réserve au 67e régiment d'infanterie ; Becuwe, sous-lieutenant de réserve au 8e régiment d'infanterie.

8 rég. — MM. Cordier, sous-lieutenant de réserve au 8e régiment d'infanterie ; Dordelin, Hamy, sous-lieutenants de réserve au 43e régiment d'infanterie ; Houlet et Jean, sous-lieutenants de réserve au 37e régiment d'infanterie ; Darqui-r, sous-lieutenant de réserve au 117e régiment d'infanterie.

Chronique Locale

ROUBAIX

TRISTE SIRE

Un individu qui ose parler de lâcheté, écrit dans le *Journal de Roubaix* à propos de l'enterrement de M. Daniel Bataille, une lettre qu'il n'a das le courage de signer.

Nous ne discutons point avec de pareilles gens.

Bris de clôture. — Samedi soir, vers 7 heures 1/2, M. Stevens, patissier, rue du Grand Chemin, a déclaré à un agent que son beau-frère Henri Junini, demeurant rue Neuve de Roubaix, à Tourcoing, était venu chez lui pour le frapper et avait brisé une glace de la porte d'entrée.

Un procès-verbal a été dressé.

On nous communique la note suivante :

« Le comité organisateur de l'Académie, Victor Hugo n'ayant reçu qu'un nombre restreint d'adhésions, comparativement au nombre de littérateurs et artistes réunis, l'honneur de faire de nouveau appel à la bonne volonté, au bon sens, de ces derniers.

L'Académie Victor Hugo a été fondée en 1888 sous la présidence d'honneur de M. Sully Prudhomme et sous le patronage d'un comité d'honneur se composant, entre autres, de plusieurs milliers de littérateurs et artistiques, de MM. J. Massenet, de l'Institut et Camille Doucet de l'Académie française.

Le comité se fera un devoir de répondre à toutes les demandes de renseignements qui lui seront adressées au siège social de l'Académie, café Soyez, Grand'Place, 77.

Cercle Horticole. — Une erreur s'est produite lors de la publication du palmarès de la Société des Agriculteurs du Nord, à la suite de son Exposition du 23 décembre 1888. Par suite de cette erreur, la médaille d'argent grand modèle du cercle Horticole de Roubaix, pour son exposition de fruits a été attribuée à une personne étrangère au Cercle.

C'est le Cercle Horticole seul qui a exposé et c'est à lui, par conséquent, que la récompense a été décernée.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des soies, des laines et des cotons

Mouvement de la semaine du 31 déc. au 5 janvier.

Matières	Colis	kilos
Soies	24 »	1.555 »
Laines peignées mécaniq.	2.906 »	312.281 »
Laines filées.	730 »	78.347 »
Laines blousses	76 »	8.309 »
Cotons.	334 »	35.773 »
Totaux.	4.070 »	436.765 »
Décreusage	47 1/2	
Tirage	404 1/2	

Le directeur de la condition publique,
Gaston PICK.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES

ET DOBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, sera faite à Roubaix ou Tourcoing, dans les bureaux de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING, *donne droit à une insertion GRATUITE dans le journal*

TOURCOING

Concours de chiens ratiers. — Hier, a eu lieu à l'hôtel de Flandre le troisième grand concours mensuel organisé par l'*International Club*.

Bien que le jour fut peu favorable, nombre d'amateurs étaient accourus tant de Tourcoing que des villes voisines.

Voici le résultat du concours :

1re catégorie. — Quatre chiens. — 1er prix : Finard, à M. Masurel, boulanger, à Tourcoing, 31 secondes ; 2me prix : Miss, à M. Alexandre Flesteln, de Neuville, 57 secondes.

2e catégorie. — Cinq chiens. — 1er prix : Tip, à M. Paul Lorthiois, de Tourcoing, 46 secondes ; 2me prix : Zut, à M. Florent Koels, 54 secondes.

3e catégorie. — Cinq chiens. — 1er prix : Turc, à M. Vienne de Roubaix, 49 secondes ; 2e prix : Noir, à M. Victor Leduc, de Tourcoing, 55 secondes.

Il n'y a pas eu de chiens en nombre suffisants pour la quatrième catégorie.

À l'issue du concours, une partie s'est engagée entre MM. Lorthiois et Albert Poliet.

Tip, à M. Lorthiois, a étranglé 10 rats en 50 secondes, gagnant de 11 secondes sur Finch, à M. Poliet, qui a mis 61 secondes.

Pour dimanche prochain, une partie sera jouée à 2 heures 1/2 précises, entre Tip, à M. Lorthiois et Bismarck, à M. Boisu, de Roubaix.

Vol. — Un individu qui se trouvait hier avec trois camarades dans un cabaret de la rue des Cinq Voies, a dérobé à l'un d'eux son porte monnaie contenant une somme de six francs environ.

Malheureusement pour le voleur il avait été vu, aussi lorsque quelques instants plus tard il quitta le cabaret, il fut suivi par le volé.

Ce voyant, notre homme jeta le porte monnaie dérobé dans un potager bordant la route.

Plainte a été déposée à la police et le voleur a été mis en état d'arrestation.

L'affaire sera jugée ville aujourd'hui par M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

Déserteur. — La gendarmerie a arrêté près de la frontière un soldat du 26e de ligne, du nom de Samart, lequel avait déserté son corps depuis quelque temps, et était passé en Belgique sans ressources dans ce pays, il fut expulsé.

Rupture de fils téléphoniques. — Par suite des gelées de ces dernières nuits, le réseau téléphonique a subi quelques avaries. Une certaine quantité de fils privés se sont rompus sous le poids du givre qui les recouvrait.

LE NORD

Haubourdin. — Dès malfiteurs ont volé l'une des dernières nuit, dans une prairie appartenant à M. Charles Sandes, blanchisseur à Haubourdin, du métres de toile d'une valeur de 50 fr.

Les recherches les plus actives sont faites pour découvrir les voleurs.

MANIFESTATION RÉPUBLICAINE

à Seclin

La décoration de M. Desmazières. — Manifestation sympathique. — Les discours. — Vive la République ! A bas Boulanger !

A l'occasion de la nomination de M. Desmazières, conseiller général du canton de Seclin, comme chevalier de la Légion d'honneur, les notabilités de la région ont tenu à lui témoigner leurs sympathies et à lui offrir leurs félicitations.

Dimanche à 3 heures, une réunion a eu lieu à la mairie. La salle était comble. Beaucoup d'instituteurs et de fonctionnaires publics ont tenu à leur présence, prouver leur attachement à la République. Presque tous les conseillers municipaux du canton étaient présents. L'excellente musique, la société des Sapeurs-Pompiers ont fait les honneurs de la fête.

On remarquait à côté de M. Desmazières, M. Achille Leleu, conseiller d'arrondissement, M. Pinte, conseiller municipal de Seclin, M. Fontaine, suppléant au juge de paix.

Après un brillant morceau exécuté par la musique, M. Pinte a pris la parole.

Discours de M. Pinte

Je suis heureux de pouvoir retracer le passé si bien rempli de notre Maire, M. Desmazières, au point de vue purement local ; d'autres vous retraceront les différents phases de son passé politique dans le canton.

A 23 ans, il est élu président de l'Union musicale ; il entre au conseil municipal à 25 ans ; il est peu de temps après nommé adjoint, poste qu'il occupe pendant 17 ans. Il donne alors sa démission pour des motifs personnels, continuant toutefois de représenter les habitants de Seclin au conseil municipal. En 1878, il est nommé Maire, fonction qu'il occupe depuis et qu'il conservera, j'espère, encore longtemps.

Ne reculant devant aucune tache, nous le voyons encore président de la commission administrative des hospices, du Bureau de bienfaisance, de la Caisse d'épargne, de la Commission scolaire, de la Ligue républicaine. Il est suppléant du juge de paix de Seclin.

Tant de services rendus ne pouvaient passer inaperçus ; c'est pourquoi le gouvernement de la République vient de lui décerner cette croix de la Légion d'honneur, distinction bien méritée à ceux qui se sacrifient au bien public.

Je félicite Monsieur Desmazières au nom du Conseil municipal, de cette haute récompense et le prie de croire à l'entier dévouement de ses membres.

Vive Desmazières !
Vive la République !

M. Desmazières a répondu en assurant le conseil de tout son dévouement.

Après les remerciements de M. Desmazières, la musique a exécuté la *Marseillaise*, puis M. Achille Leleu, conseiller d'arrondissement a pris la parole.

Discours de M. Leleu

Monsieur le Conseiller général,

Organe de MM. les maires et conseillers municipaux du canton de Seclin, ici réunis, je suis heureux d'être leur interprète pour vous féliciter, de grand cœur, de la distinction si flatteuse et si digne dont vous venez d'être l'objet, de la part du gouvernement de la République.

J'en suis d'autant plus heureux et fier, que cette haute et juste distinction est accordée à un ami dont les sympathies à mon égard n'ont jamais tari.

Honneur à vous, mon cher conseiller général, pour votre grande modestie, je vais me permettre de rappeler succinctement les titres bien mérités, dont vous avez été investi.

Successivement et simultanément, conseiller municipal, suppléant du juge de paix, président de la commission administrative de l'hospice de Seclin, maire de Seclin, vous vous êtes toujours jouissez de la haute estime de vos administrés, conseiller d'arrondissement, et enfin, conseiller général, membre de la commission départementale et président de la délégation cantonale.

Ces fonctions multiples, vous les avez toujours remplies avec intégrité et à l'entière satisfaction de vos concitoyens : ce sont des prérogatives qui ne sont dues qu'aux hommes privilégiés dont le caractère ne transige jamais avec le devoir, recevez s'il vous plaît toute notre gratitude !

En vous nommant chevalier de la légion d'honneur, le gouvernement, par ce choix, s'est honoré lui-même : Il prouve une fois de plus, qu'il sait distinguer les hommes de bien.

Portez fièrement, cher M. Desmazières, cette croix de la Légion d'honneur, si bien méritée ! Puissez-t-elle briller encore, du reste de longues années, sur votre noble poitrine, en continuant à servir la cause de la République et à représenter les intérêts de ceux qui vous ont élu !

Vive notre nouveau légionnaire ! vive la République !

Réponse de M. Desmazières

M. Desmazières répond que cette haute distinction s'adresse non seulement à lui, mais à tout le canton de Seclin.

Aux dernières élections sénatoriales, le canton de Seclin a envoyé 80 pour cent de délégués sénatoriaux républicains.

Aux élections législatives, lorsque par tout on se laissait aller à la remorque d'un soldat indiscipliné, d'un aspirant dictateur ébonté, le canton de Seclin est resté ferme et inébranlable dans ses convictions.

Prochainement encore, nous aurons à recommencer la lutte. J'espère que le canton restera digne de son passé.

Une chaleureuse acclamation accueille ces paroles. Pendant plusieurs minutes, les cris de : Vive la République ! A bas Boulanger ! n'ont cessé de retentir.

Le champagne a clôturé cette fête républicaine.

Seclin. — *Acte de courage.* — Ces jours derniers, un ouvrier, Charles, a arrêté dans la rue de Bugault, trois chevaux appartenant à M. Gogel, fermier, route du Pont-Marcq, attelés à un tombereau et lancés à fond de train. Les chevaux avaient déjà parcouru près de quatre cents mètres, quand Charles, sans hésiter se précipita à la tête et parvint à les maîtriser après avoir été traîné sur un parcours de quarante mètres.

Nos félicitations à ce courageux citoyen.

Armentières — *Acte de dévouement.* — Samedi soir vers huit heures et demie, un cheval attelé à une voiture de déménager, était parti au grand galop, cheminant de Bizet, pendant que le conducteur portait des objets, quand M. Vandenbrouck, Achille, qui se trouvait chez lui, en ce moment, qui entendait des appels au secours, sortit aussitôt de sa maison et se mit à la tête du cheval qu'il parvint à arrêter, non sans courir de grands dangers.

Troisvilles. — *Suicide.* — Le nommé Despreux, domestique de ferme, marié, âgé de 44 ans, a été trouvé pendu dans son grenier samedi matin.

On attribue ce suicide à la jalousie.

Vol de 15,000 fr. à Dunkerque

Vendredi après-midi, un vol important a été commis à l'obligeoise de M. Coldewelle, rentier, habitant rue des Passerelles.

Un malfaiteur s'est introduit dans son domicile et après avoir ouvert une garde-robe, s'est emparé d'une caisse contenant 3.000 francs en or et pour environ 12.000 francs de titres.

Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête, mais le voleur n'a pas encore été arrêté.

Voici les numéros des titres volés :

5 obligations de Panama 6 0/0, tre série, 196.295 à 196.299 inclus.

Obligations Panama, 4 0/0, de 382.007 à 382.010 ; 455.327 à 455.330 inclus ; 216,918 à 289,989 inclus.

Titre de 90 francs de rente en 4 1/2, n° 146.241.

ACCIDENT MORTEL A DUNKERQUE

Hier, vers 3 h 1/2 de l'après-midi, le sieur Louis Versmesch, cabaretier à Capelle, venait à Dunkerque pour le marché, a été victime d'un terrible accident.

En descendant le pont Royal, Versmesch est tombé la tête en avant, de sa voiture et s'est brisé le crâne sur le pavé.

Transporté à l'hôpital à l'aide de la civière de la Croix-Rouge, ce malheureux est mort deux heures après son arrivée, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

Provy. — *Incendie.* — Le vendredi à un vier courant, vers quatre heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une grange appartenant à M. Philippe Parent, cultivateur.

La grange ainsi que les récoltes qu'elle contenait, ont été complètement détruites par les flammes.

Les pertes, évaluées à 2200 francs environ, sont couvertes par une assurance de la Compagnie *le Nord*.

La cause de cet incendie est restée inconnue.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

à Boistrancourt

Avant-hier, au passage à niveau de Boistrancourt, commune de Carnières, à l'en droit où le chemin de fer à voie étroite de Carnières au Cateau coupe la chaussée, une voiture de déménagement, venant de Lille et se rendant au Cateau, cheminait paisiblement sur le pavé.

Le brouillard était si épais, que le mécanicien du train venant de Cambrai ne vit pas cette voiture et la machine, lancée à toute vitesse, culbuta l'équipage, éventrant tous les meubles, qui roulèrent pêle mêle sur le sol. Heureusement, le conducteur ne fut pas atteint, les chevaux non plus.

Tout se réduit à des pertes matérielles.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Arrestations. — La police a arrêté les nommés Edmond Sauvage, âgé de 19 ans, ferblantier sans domicile fixe, inculpé de vagabondage ; Louis Seyer, âgé de 17 ans, domestique de ferme, demeurant chemin des Basses-Communes, inculpé de vol de plusieurs poules, au préjudice de Pierre Lebert, cafetier ; Louis Alabert, âgé de 18 ans, marin, rue St-Pierre et Boulevard, demeurant au hameau des Bas-Maisons, de dernier vol, inculpé de vol de plusieurs kilos de pains, au préjudice du sieur Joly, boulanger, rue St-Pierre-Mulard, au Courgain.

Accidents. — Hier vers 7 heures au soir, le nommé Joseph Verne, âgé de 60 ans, demeurant rue Jacquard, 17 ans, domestique de ferme, demeurant chemin des Basses-Communes, inculpé de vol de plusieurs poules, au préjudice de sieur Lebert, cafetier ; Louis Alabert, âgé de 18 ans, marin, rue St-Pierre et Boulevard, demeurant au hameau des Bas-Maisons, de dernier vol, inculpé de vol de plusieurs kilos de pains, au préjudice du sieur Joly, boulanger, rue St-Pierre-Mulard, au Courgain.

Accidents. — Hier vers 7 heures au soir, le nommé Joseph Verne, âgé de 60 ans, demeurant rue Jacquard, 17 ans, domestique de ferme, demeurant chemin des Basses-Communes, inculpé de vol de plusieurs poules, au préjudice de sieur Lebert, cafetier ; Louis Alabert, âgé de 18 ans, marin, rue St-Pierre et Boulevard, demeurant au hameau des Bas-Maisons, de dernier vol, inculpé de vol de plusieurs kilos de pains, au préjudice du sieur Joly, boulanger, rue St-Pierre-Mulard, au Courgain.

Accidents. — Hier vers 7 heures au soir, le nommé Joseph Verne, âgé de 60 ans, demeurant rue Jacquard, 17 ans, domestique de ferme, demeurant chemin des Basses-Communes, inculpé de vol de plusieurs poules, au préjudice de sieur Lebert, cafetier ; Louis Alabert, âgé de 18 ans, marin, rue St-Pierre et Boulevard, demeurant au hameau des Bas-Maisons, de dernier vol, inculpé de vol de plusieurs kilos de pains, au préjudice du sieur Joly, boulanger, rue St-Pierre-Mulard, au Courgain.

LA BELGIQUE

MOUSCRON 5 janvier.

UN NOUVEAU CIMETIÈRE

La nécessité d'établir un nouveau champs de repos se faisait depuis longtemps sentir à Mouscron. Beaucoup de l'insalubrité résultant pour nous de la grande proximité de l'ancien cimetière, n'était-il pas possible pour les familles de savoir que bien souvent, on creusait une fosse nouvelle, le fossoyeur ramenait à la surface des parties de cadavre non entièrement décomposées ?

Pourtant, quelle opposition formidable les catholiques ont soulevée lorsque, le 29 juillet 1887, le conseil communal décidait l'établissement d'un cimetière en dehors de la ville !

C'est qu'alors on était à la veille des élections qu'il fallait dissimuler les blessures aux yeux des électeurs, en les représentant comme des dires sans foi ni loi, que ne voulant pas entendre parler de religion, qu'il n'avient qu'un but : enlever le plus possible les morts. Et pour agir davantage sur la conscience religieuse de certains électeurs, on amurait hautement que le clergé était hostile au projet, qu'il n'irait pas ouvrir le nouveau cimetière, et qu'il ne serait qu'une sorte de *Trou des chiens* où on pourrait enfouir les cadavres de chrétiens, mais que jamais les bons catholiques ne permettraient qu'on les y conduisît.

Nous avions bien, — et les catholiques le savaient comme nous, — que ces paroles étaient autant de coups de sabre dans l'eau. En matière de sépulture, il n'y a pas à dire ; il y a cela ou ceci, il faut s'incliner devant la loi, qui est égale pour tous. Les libéraux ont tout autant et plus que les catholiques le respect des morts, ils n'ont nullement voulu troubler les prêtres ; ils n'ont en vue que la santé des bonhommes. Et si le clergé a fait une opposition aussi grande au projet qui nous occupe, c'est parce que l'emplacement choisi était à quinze minutes de la ville, chaussée de Menin, non loin de la ferme Dubuck, et qu'en résultera un assez grand dérangement pour lui. *Messieurs les curés aiment tant leurs aises !*

Je le répète d'ailleurs, la grande masse des catholiques, dont les noms ont été mis en plein période électorale, et qu'il fallait travailler les électeurs par tous les moyens, bons et mauvais moins et honnêtes. Et la preuve que les cléricaux mentaient sciemment alors, c'est qu'ils ne sont guère plus à désavouer leurs excitations que de orages, qui ont approuvé la chose, mais intimé ami Devolder, qui l'a ratifiée lès s'incinèrent le clergé et le curé et pour cause.

Et nous ajoutons, nous libéraux, parce que les électeurs verront que les dépêtes qu'ils ont peut avoir dans les dires et les écrits de ces pontifications sacro-saints.

M. ROBERTUS.

L'Assassinat d'Erquerlinnes

On nous envoie les renseignements suivants sur l'assassinat du vieux Nicolas Marréchal, commis par le nommé Duée, déserteur français de la légion étrangère.

Duée s'est défendu énergiquement et a essayé d'établir un alibi qui n'était reconnu faux.

Enfin, questionné habilement par M. le juge d'instruction De Camby il n'a pu dominer l'emploi de son temps depuis 5 heures jusqu'à 7 heures. Alors il a fini par faire des aveux complets. Il a raconté sans la moindre émotion comment il avait assassiné ce vieillard. Cet individu, âgé d'environ 27 ans, a d'abord prévenu Nicolas Langrand pendant quatre ans ; à cette époque Nicolas Marréchal avait un frère qui travaillait aussi dans cette ferme et c'est par l'entremise de ce dernier qu'est mort, que cet individu fit la connaissance de Nicolas Marréchal.

Etant chez M. Langrand, il allait souvent à la sotrée et depuis qu'il avait quitté la ferme de ce cultivateur, il allait encore quelquefois chez Nicolas, et le jour de l'an il était allé lui faire ses souhaits. Tout en buvant du café ensemble Duée dit à Nicolas : vous devez avoir de l'argent, l'autre lui répondit que non. Alors Duée répondit que si et s'il n'en avait pas, le vieux Nicolas voulut se relever, mais Duée, qui avait apporté un marteau et un couteau de sa maison, qu'il tenait cachés, prit le marteau et en asséna un coup violent sur la tête du vieux qui n'eut pas le temps de crier au secours. Il tomba la face contre terre et c'est alors que l'assassin s'acharna sur sa victime et lui mit la tête en bouillie.

Lorsqu'on lui demanda pourquoi il avait coupé la gorge de sa victime, il répondit que c'était parce que les jambes du vieux bougeaient encore.

Le vol a été le mobile du crime. Il a pris une bourse trouvée dans la poche du vieillard et qui contenait environ 1 fr. 20. Il a ensuite essayé de fracturer le couvercle d'un coffre, mais il a été dérangé dans sa besogne par les gens qui passaient dans la rue, il a cru qu'on avait découvert son crime et qu'on allait prévenir qui de droit ; il s'est alors sauvé.

Lorsqu'on apprit que cet individu avait fait des aveux complets, la population qui était épouvantée de ce deuxième crime, se sentit vivement soulagée. En effet, il y a six mois à peine que Bombled, un riche vieillard, a été assassiné presque de la même manière et dont l'assassin est resté introuvable. Beaucoup de gens croient que c'est encore cet individu qui a fait ce crime.

Il a été conduit à Charleroi sous bonne escorte par le train de 5 h. 50 soir. Une foule d'au moins deux cents personnes l'a accompagné. Il n'y a eu dans cette foule aucun cris ni sifflets seulement on remarquait sur tous les visages le contentement de voir partir ce brigand.

CHRONIQUE D'HYGIÈNE

ET DE MÉDECINE

Poupées et Mailleuls

J'admirais, l'autre jour, l'adresse et surtout la patience avec lesquelles une fillette d'une dizaine d'années habillait sa poupée. La poupée ! ce joujou si éminemment suggestif qu'il y a lieu de s'étonner qu'aucun fabricant n'ait encore eu l'idée de l'utiliser à l'éducation maternelle des petites filles, et de mettre à profit inventeurs est inépuisable, et par le temps de vulgarisation où nous vivons, il n'est pas de jouet banal qui n'ait été transformé en instrument de son, qui n'ait été mis au service de la science à la portée de tous, le déguisant sous des formes amusantes, jusqu'au tranquille et familial lotto, devenu un jouet mathématique, et jusqu'au jeu scientifique et une belle chose, et Dieu me garde de railler le zèle qui nous point à son endroit ; mais la pratique courante de la vie, la connaissance de ses usuels devoirs — les plus importants — n'est pas non plus à dédaigner. Or, nous comptons encore sur des données instinctives, dont l'infaillibilité, dans notre espèce, est loin d'être commune. Je vise surtout ici les premiers soins à donner à un enfant malade.

M. ROBERTUS.